

Procès-verbal du Conseil Municipal

du mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le mardi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, par convocation du 06 avril 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Bernard TOURNANT, Cédric SZCZOT, Véronique LEVEQUE, Frédérique DELAHAY, Pascal VERHULST, Caroline CANDAELE, Sébastien LAINE, Régine LECHEVIN, Rodrigue FOLLIN, Inès DEBBAH, Thierry DI GIACOMO, Renée WARLOUZET, Guy RICHEZ, Yoann DONNAINT

Madame Inès DEBBAH est élue secrétaire.

2023_17 - Vote du compte administratif et du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SZCZOT, adjoint aux finances, qui présente le Compte Administratif 2022 par chapitre ainsi que le compte de gestion 2022.

Concernant le Compte de Gestion 2022 du Percepteur, Monsieur SZCZOT donne lecture des résultats budgétaires de l'exercice puis des résultats d'exécution du budget principal.

Les résultats budgétaires de l'exercice 2022 sont :

- En fonctionnement :	
Résultat de l'exercice	: 318 346.57 €
- En investissement :	
Résultat de l'exercice	: 23 118.40 €
Résultat d'exercice cumulé :	
- En fonctionnement	: 408 698.01 €
- En investissement	: 32 293.18 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022	: 440 991.19 €

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur SZCZOT et quitte la salle du conseil.

Monsieur SZCZOT propose le vote du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 qui sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Madame LEVEQUE qui justifie ce choix de vote par la non-réception des documents au préalable).

Monsieur le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

2023_18 - Affectation du résultat

Monsieur SZCZOT donne présentation de l'affectation du résultat et propose le vote :

Excédent de fonctionnement 408 698.01 €

Excédent d'investissement 32 293.18 €

Excédent de fonctionnement reporté : 407 042.01 € mis au compte 002

Le conseil municipal approuve l'affectation du résultat à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : Madame LEVEQUE pour les mêmes raisons que lors du précédent vote et souhaite un travail préalable en commission de finance).

2023_19 - Vote des taux des taxes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impôts directs.

Après délibération le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de retenir les taux suivants pour l'année 2023 (Abstention : Madame LEVEQUE pour les mêmes raisons et qui aurait également souhaité une explication sur l'évolution des bases).

Taxe d'habitation :	16.85 %
Taux de taxe sur le foncier bâti :	39.69 %
Taux de taxe sur le foncier non-bâti :	47.66 %

Avec les rentrées fiscales de la zone Actiparc, Monsieur LAINE demande s'il y a possibilité d'étudier une diminution des taux d'imposition. Monsieur le Maire lui répond que ces rentrées étant récentes cela sera étudié par la suite mais que les projets à mener seront conséquents d'où une certaine prudence sur le sujet.

Madame LEVEQUE souhaite que la commission soit davantage sollicitée en ce qui concerne les travaux sur les finances et le budget. Monsieur le Maire souligne qu'il veillera à la tenue régulière de la commission C1 et à la diffusion des documents en amont de celle-ci.

2023_20 Subventions accordées aux associations

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des propositions de subventions allouées aux associations communales.

- ASB Football	5 500 €
- ASSEPPB	450 €
- Ju-Jitsu	3 400 € (1800 € + le rappel de l'année dernière de 1600 €)
- Comité des fêtes	2 400 €
- Donneur de sang	200 €
- FNACA	250 €
- Société de chasse l'entente	700 €
- Les amis de Berthoult – Géant	1 400 €
- Réveil Musical	5 500 €
Soit un total de	19 800 €

Toutes les subventions des associations ont été augmentées (hormis le club des aînées et l'AFBE qui n'en souhaitent pas), à l'avenir des règles pour déterminer les montants seront établies.

Après délibération le conseil municipal approuve à majorité des membres votants le montant des subventions 2023 (abstentions de Messieurs SZCZOT et RICHEZ en tant que membres de bureau d'une association concernée).

2023_21 Vote du budget primitif 2023

Monsieur SZCZOT présente au conseil municipal le budget primitif par chapitre et donne lecture des grandes lignes concernant les projets de travaux :

- Mise en conformité des bâtiments
- Remise en état de bâtiments (gouttières école, toiture de la salle des fêtes, mur du cimetière, terrain de football ...)
- Achat de matériel (tableau numérique pour l'école, défibrillateurs ...)

Monsieur DONNAINT demande si la fuite du préau de l'école est prévue, Monsieur SZCZOT lui répond qu'une solution sera apportée.

Monsieur le Maire propose le vote du budget primitif 2023 qui s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 2 104 351,18 € et 128 944 € en investissement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés le budget primitif 2023.

2023_22 Admission en non-valeur

Un état de la perception laisse apparaître des recettes non-encaissées, après toutes les poursuites possibles, d'un montant de 270,50 €.

Afin de pouvoir régulariser cette situation Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer en « admission en non-valeur » cette somme.

Le montant est prévu au budget chapitre 65 article 6541.

Le conseil municipal accepte cette admission en non-valeur à l'unanimité des membres votants.

2023_23 Autorisation pour les demandes de subventions pour le mur du cimetière

Monsieur le Maire rappelle l'urgence concernant le mur du cimetière.

Le montant le plus élevé des devis demandés pour son élaboration est de 35 900 € HT.

Des demandes de subventions peuvent être faites pour sa réalisation :

- FARDA (Département)
- Fonds de concours (Communauté Urbaine d'Arras)

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants la réalisation du mur et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.

2023_24 Devenir de la maison « Adam »

Monsieur le Maire évoque le projet, engagé par l'ancien conseil municipal, de réhabilitation de la maison « Adam » en maison de l'enfance.

Monsieur le Maire précise l'état de délabrement de ce bâtiment constaté lors de visites et rappelle que la priorité est le groupe scolaire. La cantine et la garderie arrivent à saturation ainsi que les bâtiments de l'école (bungalow) de plus avec le lotissement du Bon Lieu le nombre d'enfants les fréquentant va s'accroître.

Les locaux utilisés par certaines associations deviennent également vétustes et exigus.

Le projet adopté par l'ancien conseil n'est donc pas adapté à la situation et aux besoins recensés.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour stopper le projet engagé par l'ancien conseil municipal et rembourser les subventions déjà encaissées. Ceci permettra également de mettre fin aux versements des autres subventions non perçues. Une demande d'annulation du permis de construire sera également faite.

Après délibération l'ensemble du conseil municipal accepte à l'unanimité l'arrêt de ce projet et le remboursement des subventions reçues qui sont prévues au budget.

2023_25 Nomination rue des Atrébates

Monsieur le Maire évoque l'extension de la rue des Atrébates réalisée dernièrement dans la zone Actiparc et qui impacte notre commune. La Communauté Urbaine d'Arras nous demande d'acter son nom.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres votants la nomination de cette rue : Rue des Atrébates.

2023_26 Tarifs de la colonie de juillet

La Caisse d'Allocations Familiales nous demande de délibérer sur le montant de la participation qui sera versée par la municipalité pour la colonie qui aura lieu du 8 juillet au 22 juillet 2023 à Bayonne.

La participation de la CAF et celle payée par les parents devant diminuer et le tarif du prestataire « les Compagnons des Jours Heureux » augmentant, la part communale devra fortement s'accroître.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants après étude en commission :

Nouveaux tarifs bailleulois 2023				
Quotient familial	part famille	part mairie	CAF	TOTAL
Quotient familial de 0 à 1100	Part famille 300 €	Part mairie 660 €	Part CAF 225 €	Total 1185 €
Quotient familial de plus de 1100	Part famille 350 €	Part mairie 610 €	Part CAF 225 €	Total 1185 €

Nouveaux tarifs extérieur 2023				
Quotient familial	part famille	part mairie	CAF	TOTAL
Quotient familial de 0 à 1100	Part famille 490 €	Part mairie 470 €	Part CAF 225 €	Total 1185 €
Quotient familial de plus de 1100	Part famille 540 €	Part mairie 420 €	Part CAF 225 €	Total 1185 €

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres votants les tarifs et donne priorité aux Bailleulois pour les 20 places disponibles, puis aux cas dit « particuliers » avec justificatif de domicile, puis aux adolescents extérieurs à la commune. Le surcoût prévisionnel est de 3900 €.

2023_27 Tirage au sort jury d'assises 2024

Il est procédé au tirage au sort (page, ligne) de trois personnes inscrites sur la liste électorale de la commune pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés 2024 sont désignés :

- Alexandre BEUGNET
- Bertrand MARAT
- Perrine KERLEU

Divers :

- Madame LECHEVIN remercie les participants de la manifestation de Pâques
- Madame LEVEQUE rappelle que la comptabilité M57 sera mise en place au 1^{er} janvier 2024 et qu'il conviendra de l'anticiper

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire,

Bernard TOURNANT